



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

ANNÉE 2017 – NUMÉRO 66 DU 13 MARS 2017

---

# TABLE DES MATIERES

## **DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP) DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD**

Décision de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

## **ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CAMBRAI - NORD - PAS-DE-CALAIS**

Délibérations du conseil d'administration du 1er mars 2017



Lille, le 14 février 2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU  
DEPARTEMENT DU NORD  
82, avenue Kennedy  
59033 LILLE CEDEX

**Décision de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

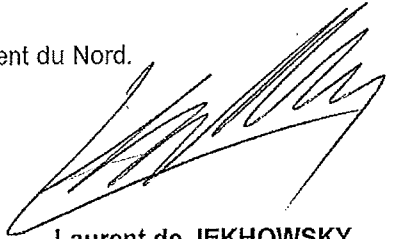
2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents ci-après :

Nom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limites des décisions gracieuses
BOURGINE Nathalie	A	15 000 €	15 000 €
DELAFOSSÉ Vincent	A	15 000 €	15 000 €
DEMOERSMAN Sabrina	A	15 000 €	15 000 €
EXTER Cécile	A	15 000 €	15 000 €
JOVE Annie	A	15 000 €	15 000 €
SAVARY Isabelle	A	15 000 €	15 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Nord.



Laurent de JEKHOWSKY

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Transmis en

Sous-Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

le

09 MARS 2017

Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombre de conseillers : En exercice : 16, Présents : 10, Absents : 10

Présents 1) Monsieur le Sous-Préfet, 2) M. Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, 3) M. Yves COUPE, 4) Mme Laurence SAYDON, 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS, 6) Mme Amy-Claude MORISAUD, 7) Mme Martine RAUTE, 8) M. Bruno SOUËTRE, 9) M. Bruce ELIGNY, 10) Pierre SEGUIN

Absents excusés : 1) M. Christian DHEININ, 2) Mme Marie-Anne DEBEVAULDE, 3) M. Jacques LEGENDRE, 4) M. Sylvain IRANOY, 5) Etienne DUBOIS, 6) Johan FERNANDES

Ayant donné procuration : 1

Date de convocation : 26 janvier 2017

Ecole supérieure d'art  
Cambrai-Nord-Pas de Calais  
Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

### Délibération 2017/1

#### Compte de Gestion 2016 de M. Le Trésorier Municipal : Adoption

Le Conseil d'administration, après avoir constaté que le Compte de Gestion 2016 de M. le Trésorier Municipal (dont les résultats sont joints en annexe) est conforme en tous points au Compte administratif 2016 de l'EPCC, déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

Adopté à l'unanimité,  
Pour extrait conforme,  
M. Yves Coupé,  
Président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
M. Yves Coupé,  
Président



34400 - ESANPEDC/C

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 213,54	1 102 200,00	1 155 413,54
Titres de recettes émis (b)	41 761,56	1 212 283,83	1 254 045,39
Réductions de titres (c)	0,00	62 133,33	62 133,33
Recettes nettes (d = b - c)	41 761,56	1 150 150,50	1 191 912,06
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 213,54	1 102 200,00	1 155 413,54
Mandats émis (f)	50 942,83	1 079 412,62	1 130 355,46
Annulations de mandats (g)	520,32	1 330,27	1 850,59
Dépenses nettes (h = f - g)	50 422,51	1 078 082,36	1 128 504,87
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		72 068,14	63 407,19
(h - d) Déficit	8 666,95		



34400 - ESANPDG/C

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	5 213,54	0,00	-8 660,95	0,00	-3 447,41
Fonctionnement	-6 810,89	0,00	72 068,14	0,00	65 257,25
TOTAL I	-1 597,35	0,00	63 407,19	0,00	61 809,84
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 597,35	0,00	63 407,19	0,00	61 809,84

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Sous-Préfecture

le 09 MARS 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

----- Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombre de conseillers : En exercice : 16. Présents : 10. Votants : 10

Présents : 1) Monsieur Le Sous-Préfet ; 2) M. le Directeur Régional des affaires culturelles ; 3) M. Yves COUPE ; 4) Mme Laurence SAYDON ; 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS ; 6) Mme Anny-Claude MORISAU ; 7) Mme Martine RATTE ; 8) M. Bruno SOUETRE ; 9) M. Bruce BLIGNY ; 10) Pierre SEGUIN ;

Absents excusés : 1) M. Christian LIENIN ; 2) Mme Marie-Anne DELEVALLEE ; 3) M. Jacques LEGENDRE ; 4) M. Sylvain TRANOY ; 5) Etienne DUBOIS ; 6) Johan FERNANDES

Ayant donné procuration : 11

date de convocation : 26 janvier 2017

Ecole supérieure d'art  
Cambrai-Nord-Pas de Calais  
Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

### Délibération 2017/2

#### Compte administratif de l'exercice 2016 : Approbation

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget :

- d'une part les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions des titres de recettes ou des émissions de mandats correspondants à la subdivision intéressée du budget.

Il fait également ressortir les résultats de clôture de l'exercice et les soldes.

Pour l'année 2016, les résultats et soldes ainsi que les restes à réaliser font apparaître les résultats suivants :



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Dépenses Réalisées	Recettes Réalisées	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	50 422,51	41 761,56	1 078 082,36	1 150 150,50	1 128 504,87	1 191 912,06
Résultat de l'exercice	8 660,95			72 068,14		63 407,19
Résultat antérieur reporté		5 213,54	6 810,89		1 597,35	
Affectation du résultat N- 1 (R 1068)		0,00				
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>50 422,51</b>	<b>46 975,10</b>	<b>1 084 893,25</b>	<b>1 150 150,50</b>	<b>1 130 102,22</b>	<b>1 191 912,06</b>
					<b>solde final</b>	<b>61 809,84</b>

Adopté à l'unanimité,  
 Pour extrait conforme,  
 M. Yves Coupé,  
 Président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
 M. Yves Coupé,  
 Président

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Transmis en  
Sous-Préfecture  
le 09 MARS 2017

**EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART**

Numéro SIRET : 20002731600013

POSTE COMPTABLE : RECETTE MUNICIPALE

**M14**

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVÉE LE  
- 9 MARS 2017

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
voté par nature

BUDGET : EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART

**ANNEE 2016**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## IV - AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

p.15 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.16 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.17 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement

A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement

A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

p.18 C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Action de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 078 082,36	G	1 150 150.50
	Section d'investissement	B	50 422.51	H	41 761.56
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	6 810.89 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	5 213.54 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 135 315.76 = A+B+C+D		1 197 125.60 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		0.00 = E+F		0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 084 893.25 = A+C+E		1 150 150.50 = G+I+K
	Section d'investissement		50 422.51 = B+D+F		46 975.10 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 135 315.76 = A+B+C+D+E+F		1 197 125.60 = G+H+I+J+K+L

<b>II- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	147 689,11	138 521,27	0,00	0,00	9 167,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	892 300,00	890 976,13	0,00	0,00	1 323,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 900,00	3 888,00	0,00	0,00	12,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 043 889,11</b>	<b>1 033 385,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 503,71</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	2 935,40	0,00	0,00	564,60
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 047 389,11</b>	<b>1 036 320,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 068,31</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	6 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	42 000,00	41 761,56			238,44
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>48 000,00</b>	<b>41 761,56</b>			<b>6 238,44</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 095 389,11</b>	<b>1 078 082,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 306,75</b>
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015	(3) 6 810,89				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 500,00	7 542,60	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	85 500,00	69 826,48	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 300,00	1 063,50	0,00	0,00	236,50
74	Dotations, subventions et participations	985 900,00	774 380,32	255 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 080 200,00</b>	<b>852 812,90</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	374,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 080 200,00</b>	<b>853 186,90</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	42 000,00	41 963,60			36,40
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>42 000,00</b>	<b>41 963,60</b>			<b>36,40</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 122 200,00</b>	<b>895 150,50</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015	(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 600,00	1 239,12	0,00	360,88
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 613,54	7 219,79	0,00	2 393,75
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 213,54</b>	<b>8 458,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2 754,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 213,54</b>	<b>8 458,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2 754,63</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	42 000,00	41 963,60	0,00	36,40
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>42 000,00</b>	<b>41 963,60</b>	<b>0,00</b>	<b>36,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 213,54</b>	<b>50 422,51</b>	<b>0,00</b>	<b>2 791,03</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	6 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	42 000,00	41 761,56	0,00	238,44
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>48 000,00</b>	<b>41 761,56</b>	<b>0,00</b>	<b>6 238,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48 000,00</b>	<b>41 761,56</b>	<b>0,00</b>	<b>6 238,44</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>		5 213,54			



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	138 521,27		138 521,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	890 976,13		890 976,13
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 888,00		3 888,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 935,40	0,00	2 935,40
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	41 761,56	41 761,56
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 036 320,80</b>	<b>41 761,56</b>	<b>1 078 082,36</b>
	<b>Pour information</b>			<b>6 810,89</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 963,60	41 963,60
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 239,12	0,00	1 239,12
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 219,79	0,00	7 219,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>8 458,91</b>	<b>41 963,60</b>	<b>50 422,51</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 542,60		7 542,60
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	69 826,48		69 826,48
73	Impôts et taxes	1 063,50		1 063,50
74	Dotations, subventions et participations	1 029 380,32		1 029 380,32
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	374,00	41 963,60	42 337,60
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>1 108 186,90</b>	<b>41 963,60</b>	<b>1 150 150,50</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		41 761,56	41 761,56
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>41 761,56</b>	<b>41 761,56</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>				<b>5 213,54</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	147 689,11	138 521,27	0,00	0,00	9 167,84
60611	Eau et assainissement	350,00	662,49	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	20 000,00	16 492,73	0,00	0,00	3 507,27
60622	Carburants	100,00	231,10	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 510,00	6 579,80	0,00	0,00	930,20
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	922,10	0,00	0,00	77,90
60632	Fournitures de petit équipement	900,00	1 174,63	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 805,47	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et m	2 440,00	1 355,03	0,00	0,00	1 084,97
6067	Fournitures scolaires	16 500,00	17 282,49	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 189,11	658,61	0,00	0,00	1 530,50
611	Contrats de prestations de services	11 750,00	8 809,98	0,00	0,00	2 940,02
6135	Locations mobilières	7 930,00	7 133,93	0,00	0,00	796,07
61558	Autres biens mobiliers	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 550,00	13 379,73	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 300,00	3 335,96	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	468,77	0,00	0,00	731,23
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	1 800,00	0,00	0,00	200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	451,89	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	8 100,00	10 821,74	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 450,00	4 250,92	0,00	0,00	199,08
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 900,00	11 348,76	0,00	0,00	1 551,24
6237	Publications	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	6 050,00	3 988,00	0,00	0,00	2 062,00
6251	Voyages et déplacements	8 200,00	9 003,36	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	525,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	805,13	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 120,00	8 228,43	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 150,00	1 935,75	0,00	0,00	214,25
62878	A d'autres organismes	3 150,00	3 612,47	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	350,00	940,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	291,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	892 300,00	890 976,13	0,00	0,00	1 323,87
6218	Autre personnel extérieur	262 500,00	256 654,41	0,00	0,00	5 845,59
6331	Versement de transport	2 000,00	2 305,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 923,00	0,00	0,00	77,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00	6 922,26	0,00	0,00	77,74
64111	Rémunération principale	228 000,00	236 566,80	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64131	Rémunérations	221 000,00	216 501,34	0,00	0,00	4 498,66
64168	Autres emplois d'insertion	12 500,00	1 872,00	0,00	0,00	10 628,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	91 000,00	91 034,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	53 000,00	61 703,70	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000,00	12 347,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100,00	131,40	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 294,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 721,22	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 900,00	3 888,00	0,00	0,00	12,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	3 900,00	3 888,00	0,00	0,00	12,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 043 889,11</b>	<b>1 033 385,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 503,71</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 500,00	2 935,40	0,00	0,00	564,60
6714	Bourses et prix	3 000,00	2 935,40	0,00	0,00	64,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 047 389,11</b>	<b>1 036 320,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 068,31</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	42 000,00	41 761,56			238,44
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	42 000,00	41 761,56			238,44
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>48 000,00</b>	<b>41 761,56</b>			<b>6 238,44</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>48 000,00</b>	<b>41 761,56</b>			<b>6 238,44</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 095 389,11</b>	<b>1 078 082,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 306,75</b>
Pour information		6 810,89				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 500,00	7 542,80	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 500,00	7 542,80	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	65 500,00	69 826,48	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00	2 415,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	48 500,00	49 887,50	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	500,00	635,15	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	14 500,00	16 888,83	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 300,00	1 063,50	0,00	0,00	236,50
7388	Autres taxes diverses	1 300,00	1 063,50	0,00	0,00	236,50
74	Dotations, subventions et participations	985 900,00	774 380,32	255 000,00	0,00	0,00
74718	Autres	245 100,00	285 100,00	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	485 800,00	485 666,67	0,00	0,00	133,33
74758	Autres groupements	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	3 613,65	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>1 060 200,00</b>	<b>852 812,90</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	374,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	374,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 060 200,00</b>	<b>853 186,90</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	42 000,00	41 963,60			36,40
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	42 000,00	41 963,60			36,40
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>42 000,00</b>	<b>41 963,60</b>			<b>36,40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 102 200,00</b>	<b>895 150,50</b>	<b>255 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 600.00	1 239,12	0,00	360.88
2051	Concessions et droits similaires	1 600.00	1 239,12	0,00	360.88
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à di	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	9 613.54	7 219,79	0,00	2 393.75
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00	1 610,68	0,00	3 389.32
2184	Mobilier	0.00	1 371,62	0,00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 613.54	4 237,49	0,00	376.05
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		11 213.54	8 458,91	0,00	2 754.63
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 213.54	8 458,91	0,00	2 754.63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	42 000.00	41 963,60		36.40
	Charges transférées (6)	42 000.00	41 963,60		36.40
13911	Etat et établissements nationaux	26 000.00	25 963,60		36.40
139148	Autres communes	16 000.00	16 000,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		42 000.00	41 963,60		36.40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 213.54	50 422,51	0,00	2 791.03
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	42 000.00	41 761,56		238.44
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	100.00	0,00		100.00
28031	Amortissements des frais d'études	3 000.00	2 598,00		402.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	19 500.00	19 426,19		73.81
28184	Mobilier	2 900.00	2 943,38		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	16 500.00	16 793,99		0.00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 000.00</b>	<b>41 761,56</b>		<b>6 238.44</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>48 000.00</b>	<b>41 761,56</b>		<b>6 238.44</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	<b>48 000.00</b>	<b>41 761,56</b>	<b>0,00</b>	<b>6 238.44</b>
	<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015	<b>5 213,54</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	09/01/2013
Linéaire	Matériel classique	10	09/01/2013
Linéaire	Matériel de bureau électrique et électronique	10	09/01/2013
Linéaire	Matériel informatique	5	09/01/2013
Linéaire	Mobilier	15	09/01/2013
Linéaire	Subventions équipement versées pour biens immobiliers ou install	15	09/01/2013
Linéaire	Subventions équipement versées pour biens mobiliers	5	09/01/2013
Linéaire	Voitures	10	09/01/2013

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		42 000.00	41 963.60
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 000.00	41 963.60
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 000.00	41 963.60
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	41 963,60	0,00	0,00	41 963,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>48 000.00</b>	<b>III 41 761.56</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		48 000.00	41 761.56
2802	Amortissement des immobilisations	100.00	0.00
28031	Amortissement des immobilisations	3 000.00	2 598.00
28183	Amortissement des immobilisations	19 500.00	19 428.19
28184	Amortissement des immobilisations	2 900.00	2 943.38
28188	Amortissement des immobilisations	16 500.00	16 793.99
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>41 761.56</b>	<b>0.00</b>	<b>5 213.54</b>	<b>0,00</b>	<b>46 975,10</b>

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	41 963,60
Ressources propres disponibles	IV	46 975,10
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b>	<b>+ 5 011.50</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3	1	4	3,8	0	3,8
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 1 ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 2 ème classe	C	0	1	1	0,8	0	0,8
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0	3	3	0,8	0,97	1,77
Technicien supérieur territorial d'aït	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique 2 ème classe	C	0	0	0	0	0,4	0,4
Adjoint technique 2ème classe	C	0	1	1	0,8	0	0,8
CAE - CUJ	C	0	1	1	0	0,57	0,57
Technicien édition	C	0	1	1	0	0	0
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		9	8	17	8	5,26	13,26
Directeur enseignement artistique	A	1	0	1	0	1	1
Professeur enseignement artistique	A	7	8	15	7	4,26	11,26
Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		12	12	24	12,6	6,23	18,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/86500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50% (quotité de travail = 50%) présent toute l'année correspond à 0,5 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5 = 0,4).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, \* emplois spécifiques \* régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART - 59 - EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART

CA 2016

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Directeur enseignement artistique	A	CULT	985	0,00		CDD
Professeur enseignement artistique	A	CULT	499	0,00		CDI
Professeur enseignement artistique	A	CULT	433	0,00	3.3.2	CDD
Professeur enseignement artistique	A	CULT	433	0,00	3.3.2	CDD
Professeur enseignement artistique	A	CULT	633	0,00		CDI
Professeur enseignement artistique	A	CULT	433	0,00	3.3.1	CDD
Professeur enseignement artistique	A	CULT	433	0,00	3.3.2	CDD
Professeur enseignement artistique	A	CULT	433	0,00	3.2	CDD
Adjoint technique 2 ème classe	C	TECH		0,00	3	CDD
CAE - CUI	C	TECH		0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

	IV
	C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Matif du contrat (ici du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3B : article 3B travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Président,

A Cambrai le 11/3/2017

Le Président,

*[Signature]*

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire

A Cambrai le 11/3/2017

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 26/11/2017

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE  
- 9 MARS 2017

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Exécuté par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 9/3/2017 et de la publication le 9/3/2017

A Cambrai le 9/3/2017

*[Signature]*

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Transmis en

Sous-Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

le 09 MARS 2017

Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombre de conseillers en exercice : 16 Présents : 10 Votants : 10

Présents : 1) Monsieur le Sous-Préfet ; 2) M. Le Directeur Régional des affaires culturelles ; 3) M. Yves COUPE ; 4) Mme Laurence SAYDON ; 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS ; 6) Mme Anny-Claude MORISAUX ; 7) Mme Martine RAUPE ; 8) M. Bruno SOUPEIRE ; 9) M. Etienne ELIGNY ; 10) Pierre SEGUIN ;

Absents excusés : 1) M. Christian DHEENEN ; 2) Mme Marie-Anne DELEVALLEE ; 3) M. Jacques LEGENDRE ; 4) M. Sylvain IRANOY ; 5) Etienne DUBOIS ; 6) Johan FERNANDES

Ayant donné procuration : 0

Date de convocation : 26 janvier 2017

## Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

**Délibération 2017/3 : Affectation du résultat  
2016**

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'adopter le Compte administratif 2016. Celui-ci présente, conformément au Compte de Gestion, un excédent de fonctionnement de 65 257.25 € et un besoin de financement de 3 447.41 €.

L'instruction M 14 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit couvrir au minimum le besoin de financement, le solde étant mis, au choix de l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau de fonctionnement, soit capitalisé en réserves en investissement.

Il vous est proposé :

- De reporter en R002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 61 809.84 €,
- D'affecter en 1068 (Réserves) la somme de de 3 447.41 €.

Adopté à l'unanimité,  
Pour extrait conforme,  
M. Yves Coupé,  
Président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
M. Yves Coupé,  
Président



# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Transmis en

Sous-Préfecture

09 MARS 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

----- Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombre de conseillers : En exercice 16, Présents 10, Votants 10

Présents : 1) Monsieur le Sous-Prefet, 2) M. Le Directeur Régional des affaires culturelles, 3) M. Yves COUPE, 4) Mme Laurence SAYDON, 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS, 6) Mme Anny-Claude MORISAUX, 7) Mme Martine RATTE, 8) M. Brind SOUFRE, 9) M. Bruce BELGNY, 10) Pierre SEGUIN

Absents/excuses : 1) M. Christian DELIN, 2) Mme Marie-Anne DELEVAULLE, 3) M. Jacques LEGENDRE, 4) M. Sylvain IRANOY, 5) Etienne DUBOIS, 6) Johan BERNANDES

Ayant donné procuration : 1

date de convocation : 26 janvier 2017

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

Délibération 2017/4

Budget primitif 2017 : Adoption

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2017.

Ce budget primitif s'équilibre à 1 181 529.84 € en section de fonctionnement et 84 447.41 € en section d'investissement.

Il intègre les résultats de clôture apparaissant à la clôture de l'exercice 2016.

~~Adopté à l'unanimité,  
Pour extrait conforme,  
M. Yves Coupé,  
Président~~

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
M. Yves Coupé,  
Président

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Transmis en

Sous-Préfecture

le 09 MARS 2017

**EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART**

Numéro SIRET : 20002731600013

POSTE COMPTABLE : RECETTE MUNICIPALE

**M14**

SCUS PREFECTURE DE ORSERVAL  
ARRIVEE LE  
- 9 MARS 2017

**BUDGET PRIMITIF**

voté par nature

BUDGET : EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART

**ANNEE 2017**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## IV – AUTRES ANNEXES

Jointes

Sans Objet

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.14 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.15 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.16 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 181 529,84	1 119 720,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 61 809,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 181 529,84	1 181 529,84

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	81 000,00	84 447,41
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 447,41	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	84 447,41	84 447,41
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 265 977,25	1 265 977,25

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	113 800,00	0,00	190 439,84		190 439,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	881 300,00	0,00	899 200,00		899 200,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 900,00	0,00	3 890,00		3 890,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>899 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 093 529,84</b>		<b>1 093 529,84</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	7 000,00		7 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 001 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100 529,84</b>		<b>1 100 529,84</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	23 000,00		38 000,00		38 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	22 500,00		43 000,00		43 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>45 500,00</b>		<b>81 000,00</b>		<b>81 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 047 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 181 529,84</b>		<b>1 181 529,84</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 181 529,84

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	7 540,00		7 540,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00	0,00	96 680,00		96 680,00
73	Impôts et taxes	1 300,00	0,00	1 000,00		1 000,00
74	Dotations, subventions et participations	956 500,00	0,00	972 500,00		972 500,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 008 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 077 720,00</b>		<b>1 077 720,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 008 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 077 720,00</b>		<b>1 077 720,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	42 000,00		42 000,00		42 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 050 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 119 720,00</b>		<b>1 119 720,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

61 809,84

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 181 529,84

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>39 000,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 600,00	0,00	4 000,00		4 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 900,00	0,00	35 000,00		35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 000,00</b>		<b>39 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 000,00</b>		<b>39 000,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	42 000,00		42 000,00		42 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 000,00</b>		<b>81 000,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 3 447,41

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 84 447,41

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	3 447,41		3 447,41
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>3 447,41</b>		<b>3 447,41</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 447,41</b>		<b>3 447,41</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	23 000,00		38 000,00		38 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	22 500,00		43 000,00		43 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>45 500,00</b>		<b>81 000,00</b>		<b>81 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>45 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 447,41</b>		<b>84 447,41</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 84 447,41

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	39 000,00
---	-----------

EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART - 59 - EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART	BP 2017
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RF 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(9) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	190 439,84		190 439,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	899 200,00		899 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 890,00		3 890,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	43 000,00	43 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		38 000,00	38 000,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 100 529,84</b>	<b>81 000,00</b>	<b>1 181 529,84</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 181 529,84</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	42 000,00	42 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	35 000,00	0,00	35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>39 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>81 000,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 447,41
---	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>84 447,41</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 540,00		7 540,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 680,00		96 680,00
73	Impôts et taxes	1 000,00		1 000,00
74	Dotations, subventions et participations	972 500,00		972 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	42 000,00	42 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 077 720,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 119 720,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	61 809,84
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 181 529,84
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		43 000,00	43 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		38 000,00	38 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>81 000,00</b>	<b>81 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 447,41
----------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 447,41
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>113 800,00</b>	<b>190 439,84</b>	
60611	Eau et assainissement	350,00	700,00	
60612	Énergie - Électricité	20 000,00	16 640,00	
60622	Carburants	100,00	500,00	
60628	Autres fournitures non stockées	4 500,00	6 500,00	
60631	Fournitures d'entretien	500,00	1 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	5 500,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	2 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 600,00	3 000,00	
6067	Fournitures scolaires	8 500,00	16 750,00	
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	500,00	
611	Contrats de prestations de services	5 350,00	6 680,00	
6135	Locations mobilières	10 930,00	7 140,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		2 000,00	
61551	Matériel roulant		2 600,00	
6156	Maintenance	11 550,00	13 800,00	
6161	Assurance multirisques		3 100,00	
6168	Autres primes d'assurance		450,00	
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	500,00	
6184	Versements à des organismes de formation		3 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		500,00	
6226	Honoraires	7 600,00	20 000,00	
6228	Divers		1 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	3 950,00	5 349,84	
6233	Foires et expositions		0,00	
6236	Catalogues et imprimés	11 900,00	17 600,00	
6237	Publications		1 000,00	
6247	Transports collectifs	6 050,00	8 320,00	
6248	Divers		980,00	
6251	Voyages et déplacements	5 200,00	21 980,00	
6256	Missions		7 500,00	
6257	Réceptions		500,00	
6261	Frais d'affranchissement		500,00	
6262	Frais de télécommunications	8 120,00	9 280,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	2 150,00	1 420,00	
62878	A d'autres organismes		1 000,00	
6288	Autres services extérieurs	350,00	1 000,00	
6358	Autres droits		150,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>881 300,00</b>	<b>899 200,00</b>	
6218	Autre personnel extérieur	262 500,00	226 700,00	
6331	Versement de transport	2 000,00	2 400,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	2 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00	7 000,00	
64111	Rémunération principale	228 000,00	235 000,00	
64131	Rémunérations	210 000,00	256 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion	12 500,00	2 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	91 000,00	91 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	53 000,00	62 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000,00	12 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100,00	0,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		1 300,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 800,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 900,00</b>	<b>3 890,00</b>	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	3 900,00	3 890,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>999 000,00</b>	<b>1 093 529,84</b>	
<b>= (011+012+014+65+656)</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	7 000,00	
6714	Bourses et prix	1 500,00	7 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 001 500,00</b>	<b>1 100 529,84</b>	
023	Virament à la section d'investissement	23 000,00	38 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	22 500,00	43 000,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	22 500,00	43 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 500,00</b>	<b>81 000,00</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>45 500,00</b>	<b>81 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 047 000,00</b>	<b>1 181 529,84</b>	

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 181 529,84</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	3 000,00	7 540,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00	7 540,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 500,00	96 680,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00	2 300,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	45 000,00	47 300,00	
70688	Autres prestations de services	500,00	600,00	
70878	par d'autres redevables		46 480,00	
73	Impôts et taxes	1 300,00	1 000,00	
7388	Autres taxes diverses	1 300,00	1 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	956 500,00	972 500,00	
74718	Autres	245 100,00	265 100,00	
7472	Régions	250 000,00	250 000,00	
74748	Autres communes	451 400,00	457 400,00	
74758	Autres groupements		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 008 300,00	1 077 720,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 008 300,00	1 077 720,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	42 000,00	42 000,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	42 000,00	42 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 000,00	42 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 050 300,00	1 119 720,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	61 809,84
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 181 529,84
---	--------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 600,00	4 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	1 600,00	4 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 900,00	35 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	12 000,00	
2184	Mobilier		8 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	900,00	15 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 500,00</b>	<b>39 000,00</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 500,00</b>	<b>39 000,00</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	42 000,00	42 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	42 000,00	42 000,00	
13911	Etat et établissements nationaux	26 000,00	26 000,00	
139148	Autres communes	16 000,00	16 000,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>45 500,00</b>	<b>81 000,00</b>	

<b>RESTES A REALISER 2016 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>3 447,41</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>84 447,41</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		3 447,41	
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 447,41	
Total des recettes financières			3 447,41	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			3 447,41	
021	Virement de la section de fonctionnement	23 000,00	38 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	22 500,00	43 000,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	100,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	3 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires		3 250,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00	19 750,00	
28184	Mobilier	3 400,00	3 050,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	16 950,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 500,00	81 000,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			45 500,00	81 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			45 500,00	84 447,41

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 447,41
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	09/01/2013
Linéaire	Matériel classique	10	09/01/2013
Linéaire	Matériel de bureau électrique et électronique	10	09/01/2013
Linéaire	Matériel informatique	5	09/01/2013
Linéaire	Mobilier	15	09/01/2013
Linéaire	Subventions équipement versées pour biens immobiliers ou install	15	09/01/2013
Linéaire	Subventions équipement versées pour biens mobiliers	5	09/01/2013
Linéaire	Voitures	10	09/01/2013



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		42 000,00	42 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 000,00	42 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 000,00	42 000,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	42 000,00	0,00	D001 3 447,41	45 447,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>81 000,00</b>	<b>III</b> <b>81 000,00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		81 000,00	81 000,00
28051	Concessions et droits similaires	3 250,00	3 250,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	19 750,00	19 750,00
28184	Mobilier	3 050,00	3 050,00
28188	Autres immobilisations corporelles	16 950,00	16 950,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00	38 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	81 000,00	0,00	0,00	3 447,41	84 447,41

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	45 447,41
Ressources propres disponibles	IV	84 447,41
Solde	V = IV - II (6)	+ 39 000,00

(1) Les comptes 15, 159, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

Présenté par le Président,  
A. Cambrai, le 9/3/2017

Le Président,

*[Signature]*

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire

A. Cambrai, le 9/3/2017

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Pour : 10  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Date de convocation : 20/1/2017

*[Multiple handwritten signatures and initials]*

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE  
- 9 MARS 2017

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 9/3/2017, et de la publication le 9/3/2017

A. Cambrai, le 9/3/2017

*[Signature]*

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

09 MARS 2017

09 MARS 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

----- Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombr e de conseillers: En Exer cice: 16, Présents: 10, Votants: 10

Présents: 1) Monsieur le Sous-Préfet, 2) M. Le Directeur Régional des affaires culturelles, 3) M. Yves COUPE, 4) Mme Laurence SANDON, 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS, 6) Mme Amy-Claude MORISAU, 7) Mme Martine RAISSE, 8) M. Bruno SOUETRE, 9) M. Bruno BELIGNY, 10) Pierre SEGUIN.

Absents excusés: 1) M. Christian DEDONN, 2) Mme Marie-Anne DIELEVALEEE, 3) M. Jacques LEGENDRE, 4) M. Sylvain TRANOY, 5) Etienne DUBOIS, 6) Johan BERNANDES

A vant d'ome p rocuration: 1

date de convocation: 26 janvier 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

### Délibération 2017/5 : Délégation au Directeur

Mesdames, Messieurs,

L'article R 1431-13 du CGCT prévoit les pouvoirs du directeur d'un EPCC ainsi que ceux qu'il peut recevoir par délégation du Conseil d'administration et dans les conditions définies par celui-ci.

Lors de l'arrivée de Monsieur Geridan en tant que directeur, vous avez eu l'occasion, lors du conseil d'administration, de lui consentir des délégations dans le cadre de ces dispositions.

Lors du dernier conseil d'administration, en novembre 2016, vous avez décidé de reconduire Monsieur Geridan comme Directeur de l'Esac Cambrai pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Il vous est donc proposé reprendre les mêmes dispositions.

A ce titre l'alinéa f précise : « *Le directeur passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies au conseil d'administration* ».

Par ailleurs, ce même article R 1431-12 prévoit également que le directeur peut « *par délégation, et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances, et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R 1617-1 à R 1617-18 du CGCT.* »

En application de l'article R 1431-13 du CGCT, il vous est donc proposé d'autoriser les délégations suivantes au directeur de l'école :

- Passer tous actes, contrats et marchés, sous réserve de rendre compte au conseil d'administration suivant,
- Créer les régies de recettes, d'avances, et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R 1617-1 à R 1617-18 du CGCT.

Bien entendu, un compte-rendu des décisions prises dans ce cadre sera effectué à chaque conseil d'administration.

Adépté à l'unanimité,  
Pour extrait conforme,  
M. Yves Coupé,  
Président

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
M. Yves Coupé,  
Président

# Ecole supérieure d'art Cambrai-Nord-Pas de Calais

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

Transmis en

Sous-Préfecture

09 MARS 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE L'EPCC

Le Conseil d'Administration de l'EPCC/Ecole Supérieure d'Art de Cambrai, dûment convoqué dans les conditions fixées par le Code Général des EPCC Ecole Supérieure Collectivités Territoriales et ses statuts, s'est réuni à l'école supérieure d'art de Cambrai à 10h00, sous la Présidence de M. Yves COUPE

Nombre de conseillers : en exercice : 15, Présents : 10, Votants : 10

Présents : 1) Monsieur le Sous-Prefet, 2) M. Le Directeur Régional des affaires culturelles, 3) M. Yves COUPE, 4) Mme Laurence SAYDON, 5) M. Jean-Claude DESCHAMPS, 6) Mme Anny-claude MORISAU, 7) Mme Martine RAUTE, 8) M. Bruno SOUËTRE, 9) M. Brude BELIGNY, 10) Pierre SEGUIN

Absents excusés : 1) M. Christian DHENIN, 2) Mme Marie-Anne OBLEVAL-LEE, 3) M. Jacques LEGENDRE, 4) M. Sylvain TRANOY, 5) Etienne DUBOIS, 6) Johan FERNANDES

Ayant donné procuration : 1

date de convocation : 26 janvier 2017

Ecole supérieure d'art  
Cambrai-Nord-Pas de Calais  
Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

- 9 MARS 2017

### Délibération 2017/6

#### Approbation programme pluriannuel d'accès à la titularisation.

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique » a prévu deux mécanismes :

- la transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée, sous réserve de remplir certaines conditions
- un dispositif de titularisation par la création de voies professionnalisées sous réserve de remplir certaines conditions.

Au titre du premier dispositif, cinq agents, qui remplissaient les conditions, ont donc été nommés en contrat à durée indéterminée à compter du 13 mars 2012.

Pour la deuxième étape du dispositif, il était prévu que dans les trois mois suivants la publication du décret d'application ( 24 novembre 2012), la collectivité devait présenter au comité technique paritaire un rapport présentant :

- la situation des agents non titulaires remplissant les conditions requises pour prétendre au dispositif de titularisation,
- un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en fonction des besoins de la collectivité pour les années à venir.

Ce rapport a donc été remis et le centre de gestion du nord, par courrier du 29 mars 2013, a indiqué que le comité technique intercommunal paritaire avait émis un avis favorable à ce dernier lors de sa séance du 22 mars 2013.

Suite à cela, par délibération du 21 juin 2013, le conseil d'administration a adopté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Très concrètement, sur les 5 agents susceptibles d'être titularisés, (4 professeurs d'enseignements artistiques et un assistant d'enseignement artistique), il était prévu d'en proposer 4 à la titularisation sur la période possible qui s'établissait sur 4 ans (2016), le 5ème agent, non inscrit dans le dispositif, étant proche de la retraite.

Toutefois, pour des raisons techniques, un de ces agents n'a pu être intégré dans le dispositif.

La loi 2016-483 du 20 avril 2016 est venue modifier la loi de mars 2012 en prolongeant de deux ans le dispositif d'accès à la titularisation, soit une échéance en 2018.

Il est donc proposé d'intégrer dans ce nouveau plan d'accès à la titularisation l'agent qui n'a pu être intégré la première fois et de retenir, pour la sélection professionnelle à intervenir, les commissions organisées par le centre de gestion.

Par ailleurs, un bilan doit être fait et approuvé en application de l'article 17 de la loi 2012-347 modifiée par la loi 2016-483.

Il est précisé que ces documents, aussi bien le nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, que le rapport prévu à l'article 17 ont été soumis au comité technique près du centre de gestion lors de session de décembre 2016 et ont reçu un avis favorable.

Il est donc proposé

- d'approuver le bilan du plan d'accès à la titularisation pris en application de la loi 2012-347 qui se résume ainsi : 5 agents éligibles, 4 agents intégrés dans le programme pluriannuel tel que défini en annexe et présenté ci-dessus, et 3 agents titularisés à ce jour,
- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à la titularisation tel qu'il vous est présenté en annexe qui prévoit notamment l'ouverture d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à hauteur de 12 heures/semaine, pour intégrer l'agent prévu initialement qui n'a pu l'être,
- de choisir, comme en 2012, en vue de la sélection professionnelle, de confier l'organisation de la commission au centre de gestion.

Adopté à l'unanimité,  
Pour extrait conforme,  
M. Yves Coupé,  
Président

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/03/2017 et de l'affichage le 9/03/2017

Fait à Cambrai, le 8/03/2017  
M. Yves Coupé,  
Président





**Rapport portant sur la situation des agents  
et  
programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire  
(Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée)**

Article n° 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée

"Dans un délai de trois mois suivant la publication des décrets prévus à l'article 16, l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment "Dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret pris pour l'application de la présente loi dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un bilan sur la mise en oeuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu au présent article, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 précitée, comportant, le cas échéant, le bilan de la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, en application des articles 21 et 41 de la présente loi. L'autorité présente également un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mis en place au 1er janvier 2017, le rapport et le programme pluriannuel prévus aux deux dernières phrases du premier alinéa sont présentés par l'autorité territoriale au comité technique au plus tard le 30 juin 2017. La présentation du rapport et du programme donne lieu à un avis du comité technique dans les conditions fixées à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi est soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public, puis mis en oeuvre par l'autorité territoriale."

Le présent dossier est présenté, pour avis, au Comité Technique du .../.../...

Fait à ..... le

Signature de l'Autorité territoriale

**I - DONNEES GENERALES DE LA COLLECTIVITE**

**1. Informations générales**

Nom de votre collectivité :

ECOLE SUPERIEURE D'ART

Type de collectivité :

EPCC

Type de CTP :

Date de la situation exposée

Nombre d'agents titulaires et stagiaires

8

Nombre d'agents non-titulaires

7

Nombre d'agents sous contrats privés

1

**2. Coordonnées de la personne en charge du dossier**

Nom et prénom :

Pascal LECLERCQ

Courriel :

pleclercq@esao-nambrai.net

Téléphone :

03 27 83 81 42

saisissez votre numéro au kilomètre (sans espaces, sans points, sans tirets)  
ex : 0492273434 ou qui affichera 04 92 27 34 34

## II. RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS DÉFINIES AUX ARTICLES 14 ET 15

### 1. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation au 31 mars 2013 et ultérieurement au 31 mars 2013

	Cat. A	Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers non éligibles		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Éligibilité à la titularisation au 31 mars 2013		0	0	0	0	0	0
	Cat. B	0	0	0	0	0	0
	Cat. C	0	0	0	0	0	0
Éligibilité à la titularisation ultérieurement au 31 mars 2013	Cat. A	0	0	0			
	Cat. B	0	0	0			
	Cat. C	0	0	0			

Répartition des dossiers éligibles au dispositif de titularisation par filière et catégorie	Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	Administrative	0	0	0	0
Technique	0	0	0	0	
Animation	0	0	0	0	
Culturelle	2	0	0	2	
Sportive	0	0	0	0	
Sociale	0	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	0	
Sapeurs-pompiers	0	0	0	0	

### 2. Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation au 31 mars 2013 et ultérieurement au 31 mars 2013 (suite)

Répartition des dossiers éligibles ultérieurement au 31 mars 2013 au dispositif de titularisation par filière et catégorie	Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	Administrative	0	0	0	0
Technique	0	0	0	0	
Animation	0	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	0	
Sportive	0	0	0	0	
Sociale	0	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	0	
Sapeurs-pompiers	0	0	0	0	

La présente partie, relative à la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012 modifiée, est complétée par l'état de l'ancienneté acquise individuellement (dossier par dossier) et se trouve en annexe du présent rapport (à partir de la page 16).  
Elle est à compléter partiellement et garantit l'anonymat de présentation de votre dossier.

### III. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

#### 1 - Définition des besoins de la collectivité en fonction de ses objectifs de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

a. En matière de recrutement direct  
A remplir obligatoirement.

5 agents étaient concernés par le dispositif de titularisation. 3 agents ont fait l'objet d'une sélection professionnelle suite à la loi de mars 2012. (2 Professeurs d'enseignements artistiques et un assistant d'enseignement). Un quatrième agent (Pierre-Yves Brest) était prévu de passer en sélection professionnelle en 2016, mais n'a pu en bénéficier du fait d'une erreur de programmation de l'école dans la gestion du calendrier. L'objet du présent programme est de faire passer à cet agent les sélections professionnelles en vue d'une titularisation. L'école n'intègre pas le 5ème agent, Gilles Bachelat, né en 1952, qui part en retraite l'an prochain.

#### 3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)

a. Accès au dispositif de sélection professionnelle

	Effectif éligible (RSA)	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	Effectif éligible d'un grade équivalent	A renseigner en fonction des besoins de recrutement de votre structure et des objectifs de G.P.E.C.			Convention CDS
				Besoin de la collectivité en 2016	Besoin de la collectivité en 2017	Besoin de la collectivité en 2018	
ATTACHE	0	0					
REDACTEUR PPAL DE 2ème CL	0	0					
REDACTEUR	0	0					
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CL	0	0					
ANIMATEUR PPAL DE 2ème CL	0	0					
ANIMATEUR	0	0					
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère CL	0	0					
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0	0					
BIBLIOTHECAIRE	0	0					
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	2	0			1		oui
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT. ET DES BIB.	0	0					
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT. ET DES BIB. PPAL DE 2ème CL	0	0					
ASS. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2ème CL	0	0					
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0					
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CL	0	0					
CADRE DE SANTE DE 2ème CLASSE	0	0					
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	0	0					
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	0	0					
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	0	0					
SAGE-FEMME DE CLASSE NORMALE	0	0					
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0					
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	0	0					
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	0	0					

### 3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)

#### a. Accès au dispositif de sélection professionnelle (suite)

	Effectif éligible (RSA)	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	Effectif éligible d'un grade équivalent	A renseigner en fonction des besoins de votre structure et des objectifs de G.P.E.E.C.			Convention CDS
				Besoins de la collectivité en 2016	Besoins de la collectivité en 2017	Besoins de la collectivité en 2018	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL	0	0					
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE NORMALE	0	0					
AGENT SOCIAL DE 1ère CL.	0	0					
ATSEM DE 1ère CL.	0	0					
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE	0	0					
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ère CL.	0	0					
CONSEILLER APS	0	0					
EDUCATEUR APS PPAL DE 2ème CL.	0	0					
EDUCATEUR APS	0	0					
OPERATEUR DES APS	0	0					
INGENIEUR	0	0					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CL.	0	0					
TECHNICIEN	0	0					
AGENT DE MAÎTRISE	0	0					
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CL.	0	0					
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CL DES ETs D'ENSEIGNEMENT	0	0					
SAPÉUR DE 1ère CLASSE	0	0					
SERGENT	0	0					
INFIRMIER SAPÉUR POMPIER DE CLASSE NORMALE	0	0					
LIEUTENANT DE 2ème CL.	0	0					
LIEUTENANT DE 1ère CL.	0	0					
CADRE DE SANTÉ DE SAPÉUR POMPIER DE 2ème CL.	0	0					
CAPITAINE	0	0					
AUTRE	0	0	0				

### 3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)

#### b. Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours

	Effectif éligible (RSA)	Nb d'éligibles au RSA ultérieur	Effectif éligible d'un grade équivalent	A renseigner en fonction des besoins de recrutement de votre structure et des objectifs de G.P.E.E.C.		
				Besoins de la collectivité en 2016	Besoins de la collectivité en 2017	Besoins de la collectivité en 2018
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CL.	0	0				
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL.	0	0				
ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CL.	0	0				
AGENT SOCIAL DE 2ème CL.	0	0				
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL DES ETs D'ENSEIGNEMENT	0	0				
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ème CL.	0	0				

### ANNEXE

### Etat de l'ancienneté individuelle acquise des agents remplissant les conditions des articles 14 et 15

Pour actualiser le contenu du tableau, aller sur le filtre de la colonne "N° réf. du dossier" (cellule "A234") puis cliquer sur "OK" (il décocher ni cocher d'autres cellules)

N° réf. du dossier	Fonctions des agents référencés	Admissibilité titularisation	Admissibilité titularisation ultérieure	Ancienneté acquise au 31/03/2013	Ancienneté acquise à la date d'édition du rapport
		Eligible	Eligible	Remplit la case manuellement votre agent est en CDI	an(s) mois jour(s)
		Eligible	Non éligible	Remplit la case manuellement votre agent est en CDI	an(s) mois jour(s)
		Non éligible	Non éligible	Conditions non remplies	Conditions non remplies